Délibération 32/2026

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 028-212800148-20260408-322026-DE

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le deux avril deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, Maire.

Etaient présents : Fan LAVOISÉ, Ronan LE GALL DU TERTRE, Corinne COURCIER, Fabien DAVID, Joannie DEMONTOUX, Gilles LAMARQUE, Stéphane BRÛLARD, Christine BONNET, Carole MACHARES, Christophe REFFIENNA, Stéphanie PIÉDALLU, Nora DURAND, Yann LAIGNEAU

Absents excusés : José PEREIRA pouvoir à Madame Fan LAVOISÉ, Charlène BOUGLÉ pouvoir à Christophe REFFIENNA

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie PIÉDALLU

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.
Madame Stéphanie PIÉDALLU a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2026.

Délibération pour les restes à recouvrer du SISAB

Madame Le Maire explique, suite à la dissolution du SIRSAB, le devenir des restes à recouvrer sur le syndicat entre la commune Aunay sous Crécy et la commune de Boullay les deux églises.

Les restes à recouvrer seront pris dans leurs intégralités par la commune d'Aunay sous Crécy.

Après délibération,

Le conseil municipal vote à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Madame Le Maire, LAVOISÉ Fan

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 09/04/2026
Et publication ou notification du : 09/04/2026
AUNAY SOUS CRECY, le 09/04/2026

MAIRIE D'AUNAY-SOUS-CRÉCY 28500

MAIRIE D'AUNAY-SOUS-CRÉCY 28500